



Principales décisions du Conseil communal du 30 avril 2019

Affaires générales

- Le Conseil a approuvé le plan de pilotage de l'école de Baisy-Thy qui dresse un diagnostic des forces et faiblesses de l'école, en identifie les causes et propose des pistes de solutions.
- Le Conseil a approuvé les points inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale de l'intercommunale Orès Assets.
- Le Conseil a désigné des délégués auprès du Holding communal en liquidation, du TEC, de l'ALE, de l'ASBL Bataille de Waterloo.
- Le Conseil a créé deux nouvelles commissions : une commission mixte « seniors » et une commission mixte « bien-être et santé » et y a désigné des délégués.
- Le Conseil a approuvé les avantages en nature octroyés aux Bourgmestre et échevins et le mode de remboursement des frais de déplacements octroyés aux mandataires communaux visant des déplacements dans le cadre de leur fonction en dehors de l'entité.
- Le Conseil a approuvé le rapport d'activité 2018 de la bibliothèque de Genappe.
- Le Conseil a approuvé l'organisation des festivités « Genappe perd la boule » en 2019 et sollicite des subsides auprès de la Province du Brabant wallon.

Finances

- Le Conseil a approuvé le compte 2018 de la Fabrique d'église de Bousval. Le compte présente un boni de 30 €.
- Le Conseil a pris acte de l'utilisation du subside 2018 par la Maison de la laïcité et accordé le subside 2019 au montant de 6250 €.

Environnement

- Le Conseil a fixé à 15 € le montant de la participation au voyage à la foire de Libramont organisé le 29 juillet prochain.

Travaux

- Le Conseil a autorisé le déclassement pour la revente d'une tondeuse datant de 2013.
- Le Conseil a ouvert un marché de travaux pour la rénovation de divers bâtiments du service Travaux". Le montant estimé s'élève à 81.369,00 € hors TVA ou 98.456,49 €, 21% TVA comprise.
- Le Conseil a ouvert un marché de travaux d'égouttage divers. Le montant estimé s'élève à 41.210,00 € hors TVA ou 49.864,10 €, 21% TVA comprise.

- Le Conseil a ouvert un marché de travaux « Réfection d'ouvrages d'art sur l'entité de Genappe - Année 2019 ». Le montant estimé s'élève à 32.775,00 € hors TVA ou 39.657,75 €, 21% TVA comprise.
- Le Conseil a approuvé un marché de travaux « Réfection de voiries agricoles - Année 2019 ». Le montant estimé s'élève à 37.110,00 € hors TVA ou 44.903,10 €, 21% TVA comprise.
- Le Conseil a approuvé un marché de travaux « Rénovation du clocher et de l'avant-corps de l'église St-Bathélémy de Bousval ». Le montant estimé s'élève à 139.870,00 € hors TVA ou 169.242,70 €, 21% TVA comprise.
- Le Conseil a approuvé l'adhésion de la commune à la centrale d'achat constituée par l'intercommunale ORES Assets, pour l'ensemble de ses besoins en matière de travaux d'éclairage public et ce pour une durée de 4 ans, renouvelable.
- Le Conseil a approuvé la liste des voiries à faire figurer dans le plan d'investissements 2019-2021 et sollicite l'avis de la SPGE (société publique de gestion de l'eau).

Energie

- Le Conseil a fixé la composition du comité d'accompagnement Energie-climat et y a désigné des délégués.
- Le Conseil a approuvé la convention avec Renowatt en vue de rénover certains bâtiments communaux pour en améliorer la performance énergétique avec un contrat de performance énergétique.

Urbanisme

- Le Conseil a pris un acte de constat de création de voirie par usage du public, conformément au décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale sur le sentier 46 à Bousval (chemin de la Terre franche).
- Le Conseil a autorisé une modification de l'alignement à la rue Château Lothier à Genappe pour un élargissement de voirie et une cession au domaine public pour une construction.
- Le Conseil a approuvé une décision de principe d'engager une procédure d'abrogation du SOL (schéma d'orientation local) sur le site de l'ancienne Sucrierie.